



Règlement Challenge Jacques Lebrun

Le Moto Club Valentinois organise pour la saison 2022 un championnat sur ses manifestations.

Le Challenge Jacques Lebrun est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM compétition.

Valence le 27 mars 2022

Valence le 12 juin 2022

St Lager de Bressac le 4 septembre 2022

Montmeyran les 1 et 2 octobre 2022

Valence le 30 octobre 2022

Création d'un Trophée sud 50 cc sur les manifestations suivantes :

Albion MC 14 mai, Chateauneuf les Martigues 4 juin, Valence 12 juin, Montmeyran 1^{er} octobre et Pernes les Fontaines 22 octobre.

ARTICLE 1 – DIFFERENTS CHAMPIONNATS

Les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS	Classes et Cylindrées	Ages
50 cc	Classe 50cc	6 à 9 ans
65 cc	Classe 1 65cc	7 à 12 ans
85cc – 12 ans	Classe 1 66cc à 85cc	9 à 12 ans
85cc + 12 ans	Classe 1 66cc à 85cc	12 à 15 ans
125cc	Classe 2 125cc 2 Temps	A partir de 13 ans
MX2	Classe 2 de 100cc à 150cc 2T de 175cc à 250cc 4 T	A partir de 13 ans 2 T A partir de 15 ans : 4 T
MX1 open	Classe 2 ; 3 et 4 de 125cc à 500cc 2T et de 175cc à 650cc 4 T	A partir de 15 ans
Vétérans Argent	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 40 ans
Vétérans Or	Classe 2 – 3 et 4	A partir de 54 ans

La catégorie 50 cm³ est réservée aux enfants âgés de 6 à 9 ans. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence NJ1 ou NJ2 et du guidon d' Argent minimum. Cette catégorie est ouverte aux licences à la journée LJD. Les machines autorisées sont de type éducatif à embrayage centrifuge d'une cylindrée de 50 cm³ et/ou électrique d'une puissance maximum de 8 cv (environ 110 cm³ 4T).

Pour les 65 et 85 -de 12 ans, il ne faut pas avoir eu ses 13 ans au 27 mars.

Le présent règlement implique le respect et l'application du Code Sportif F.F.M

ARTICLE 2– GENERALITES

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans ce règlement se reporter au règlement national de la discipline du Moto-Cross FFM.

En cas de force majeure le jour de la course, prendront part à une réunion: le jury, le directeur de course, le président du club et le chef de poste des secouristes.

Le jury votera ensuite pour l'annulation ou non de l'épreuve.

Le remboursement des pilotes ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais et ce, dans les conditions prévues par Engage-Sports.

ARTICLE 3– Déroulement de l'épreuve

Un pilote ne peut prendre le départ de la course qu'à condition d'avoir fait au moins un tour d'essai.

Durée des essais et manches

Essais libres	10 à 15 mn
Essais chronos	12 à 15 mn
Espoirs 50 cc	2 démonstrations de 8 mn + 1T
Espoirs 65 & 85 cc	2 manches de 15 mn + 1T
125cc	2 manches de 15 mn + 1T
MX2	2 manches de 15 mn + 1T
MX1	2 manches de 15 mn + 1T
Vétérans	2 manches de 15 mn + 1T

Super Finale Elle comprendra les 125cc, les MX2 et les MX1 avec un maximum de 45 pilotes. Les pilotes seront qualifiés en fonction du nombre de participants dans chaque catégorie. Le classement de la journée, pour ces 3 catégories, se fera sur les 3 manches.

Déroulement de l'épreuve :

Pour les essais MX 2, un tirage au sort aléatoire sera fait (par l'ordinateur) pour définir les deux séries. A l'issue des deux séances chronométrées, les 50% des meilleurs chronos seront en MX 2 A et les 50% restants seront en MX 2 B. En cas de nombre impair le pilote ira en MX 2A.

Seuls les pilotes de la série A participeront à la finale.

Pour le classement des MX2, les 45 premiers (A et B confondus) marqueront des points.

Pour les 65cc / 85 - de 12 ans et pour les vétérans, le classement se fera avec les points marqués au « scratch ».

Catégorie :

En cas de catégorie pleine, les 125cc pourront rouler en MX2 ou MX1 open et les Vétérans dans la catégorie de leur cylindrée. Les pilotes en MX2 auront le choix de rouler soit en MX2 soit en MX1.

Numéro de course

Le numéro de course sera le même numéro que pour les épreuves de la ligue AuRA. Pour les pilotes n'ayant pas de numéro il faut faire une demande de numéro directement sur le site Engage-Sport.

Inscription aux épreuves

Les engagements se feront sur le site engage-sport. <https://ffm.engage-sports.com>

Comme pour tout championnat, il est possible de s'engager à toutes les épreuves avec un débit immédiat pour la première et 30 jours avant pour les suivantes.

L'inscription ne pourra s'effectuer que si le numéro à l'année a été validé.

Elle se fera à partir du site Engage-Sports <https://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB uniquement.

Ce n'est qu'à partir du moment où l'inscription est validée que le pilote est considéré comme engagé.

Les engagements

Tarif des engagements :

- 35 € pour la catégorie Espoirs 50, 65 & 85 cc
- 45 € pour les autres catégories

La validation des engagements commencera 4 semaines avant l'épreuve.

Pilotes souhaitant déclarer forfait :

Le Pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra se déclarer forfait sur le site internet Engage-Sports et prévenir le MC Valence (par mail) ou au 06 89 89 02 35.

Tout forfait jusqu'à J - 8 de l'épreuve sera remboursé à hauteur de 34 € (50; 65 & 85) ou 44 € (autres catégories) . (1€ de frais d'Engage-Sport).

Pour les autres forfaits, **seules les raisons médicales seront acceptées.** Pour prétendre au remboursement du droit d'engagement, le pilote devra fournir un certificat médical détaillé au plus tard le jour suivant la course par mail à : **bmarcais@hotmail.com**

Aucun remboursement pour les pilotes déclarant forfait le jour de l'épreuve.

ARTICLE 5 – CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE – REGLES TECHNIQUES

Vérifications administratives :

Le pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2022 ainsi que le livret technique.

Elles seront effectuées le samedi sur le circuit de **15 H 30 à 19 H 30** et le dimanche matin à partir de **6 h 30**. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Un livret technique lui sera remis sur la première épreuve et devra être présenté obligatoirement sur chaque épreuve, en cas de perte du livret le pilote aura une amende de **10 €**.

Vérifications techniques :

Les vérifications techniques seront effectuées le samedi sur le circuit de **16 H 00 à 19 H 30** et le dimanche matin à partir de **6 h 30** suivant le règlement particulier de l'épreuve, avec attribution des transpondeurs. Le pilote devra présenter une machine et un équipement propre. Tout pilote n'ayant pas satisfait à cette obligation sera considéré comme absent.

Normes des équipements

PECTORALE	DORSALE	GILET INTEGRAL (Pectorale et dorsale intégrées)
Norme EN 14021 ou EN 1621-3 ou label FFM 2021	Norme EN 1621-2 ou label FFM 2021	Pectorale : Norme EN 14021 ou EN 1621-3 Dorsale : Norme EN 1621-2 ou label FFM

Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 65cc, 85cc et 125cc (obligatoire sur les épreuves FIM et FIM Europe).

Le casque :

Il est obligatoire et doit être homologué aux normes FFM suivant règlement FFM 2022 :

Niveau sonore : Pour les limites maximum, se référer au règlement Motocross général de la Fédération 2022, toute machine anormalement bruyante sera exclue de la séance d'essai ou de la manche en cours.

Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Lors de la première épreuve une caution de **100 €** (non encaissée) sera demandé par transpondeur, chèque à l'ordre du MC Valence.

Lors de chaque manifestation, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs **au plus tard 1 demi-heure après la fin de la dernière course**.

En cas de non restitution du transpondeur ou en cas de restitution d'un transpondeur défectueux à la fin de l'épreuve, la caution sera retenue.

ARTICLE 7 – POINTS ET CLASSEMENTS

L'attribution des points sera identique pour tous les Championnats selon le barème ci-dessous :

1 ^{er}	50 pts	11 ^{ème}	25 pts	21 ^{ème}	15 pts	31 ^{ème}	5 pts	41 ^{ème}	1 pt
2 ^{ème}	44 pts	12 ^{ème}	24 pts	22 ^{ème}	14 pts	32 ^{ème}	4 pts	42 ^{ème}	1 pt
3 ^{ème}	39 pts	13 ^{ème}	23 pts	23 ^{ème}	13 pts	33 ^{ème}	4 pts	43 ^{ème}	1 pt
4 ^{ème}	35 pts	14 ^{ème}	22 pts	24 ^{ème}	12 pts	34 ^{ème}	3 pts	44 ^{ème}	1 pt
5 ^{ème}	32 pts	15 ^{ème}	21 pts	25 ^{ème}	11 pts	35 ^{ème}	3 pt	45 ^{ème}	1 pt
6 ^{ème}	30 pts	16 ^{ème}	20 pts	26 ^{ème}	10 pts	36 ^{ème}	3 pt		
7 ^{ème}	29 pts	17 ^{ème}	19 pts	27 ^{ème}	9 pts	37 ^{ème}	2 pt		
8 ^{ème}	28 pts	18 ^{ème}	18 pts	28 ^{ème}	8 pts	38 ^{ème}	2 pt		
9 ^{ème}	27 pts	19 ^{ème}	17 pts	29 ^{ème}	7 pts	39 ^{ème}	2 pt		
10 ^{ème}	26 pts	20 ^{ème}	16 pts	30 ^{ème}	6 pts	40 ^{ème}	2 pt		

Pour être classé, le pilote devra avoir effectué au moins **50% des tours du 1er et plus 1 tour si le 1er fait un nombre impair.**

En cas d'égalité de points, c'est le résultat de dernière manche qui fait foi.

Pour les 65 / 85 et les vétérans le classement se fera en fonction du scratch.

ARTICLE 8 REMISE DES PRIX

Seront récompensés à chaque épreuve :

Les 3 premiers pilotes de chaque championnat.

Une remise des prix aura lieu en fin d'année lors d'une journée entraînement à Valence.

Seront récompensé :

Les 10 premiers du challenge Jacques Lebrun suivant le classement scratch toutes catégories confondues (125, MX2 et MX1 open).

Les 5 premiers de chaque championnat.